

## Spoliation de FORNEY René - sa lettre ouverte n° 97 - Prison de Varcès

Ecrou 40037 cel 318 - Maison d'Arrêt - BP 15 - F-38763 Varcès cedex

**René FORNEY**

*Dimanche, 12 février 2017*

*Écrou 40037 cel 318*

*Maison d'arrêt*

*BP 15*

*F-38763 Varcès cedex*

*(Lettre no 97)*

*Prisonnier politique à Grenoble depuis 3 mois (depuis le 10.11.16) au prétexte « Outrages »  
à juges corrompus prouvés*

*Mes derniers courriers envoyés : 96 Hélène L., 95 Joël N., 94 Jacques S., 93 Jean-Pierre H.,  
92 Annie M., 91 Brigitte B., 90 Brigitte B., 89 Jean-Pierre H., 88 Laurence G., 87 Frédéric P.,  
86 Pierre-Marie D.*

*Bonjour Mr Ulrich, et les militants contre les abus,*

*Vos présentations sont exactes. Les photos aussi. Bravo.*

*Je vais répondre aux questions que vous vous posez. Quand elles ont compris les risques de  
représailles, la plupart des victimes entrent dans une logique de fuite. En agissant ainsi,  
elles facilitent tous la prospérité de ces dérives dans nos pays représentés comme des  
Républiques démocratiques !*

*Je suis entré dans une autre logique de dénoncer chaque coupable et chaque complice de  
ces dérives. C'est ce qu'ils cherchent à stopper. L'outil internet nous permet cela, et, j'ai  
appris à beaucoup de victimes à l'utiliser, mais la plupart a peur et se contente de  
l'anonyme qui n'a aucun effet. Pour prouver, il faut mettre des noms derrière chaque fait,  
sinon comment voulez-vous que tout soit vérifiable ?*

*Comment voulez-vous un jour engager des actions collectives avec des inconnus contre des  
inconnus ? Les victimes pensent peut-être que René FORNEY pourra coordonner tous ceux-  
là ! Impossible. Je peux apprendre à pêcher pour plus d'autonomie, mais je ne peux  
alimenter tous.*

*Nous avons fait [www.jppp.eu](http://www.jppp.eu) pour que les victimes se regroupent (C'est simple : cherchez  
seulement celles qui ont réellement obtenu réparation ! Il faut changer le système de justice,  
et sanctionner les coupables et récupérer sur les héritiers.) Sur plus de 4'000 qui ont eu  
cette info la grande majorité a peur d'y laisser leurs coordonnées. Elles continuent  
d'attendre désespérément le bon avocat ou ... se suicident terrorisés ! Au final, nous sommes  
très peu à résister ouvertement en public et trop souvent en ordre dispersé avec des  
méthodes différentes pour tenter de stopper ces dérives. Bref, difficile de savoir en combien  
de temps nous auront des résultats. Moi, je n'abandonnerai pas malgré les menaces et*



représailles qu'ils augmentent graduellement depuis le début des hostilités en 1998. Nous avons tous intérêt à agir ensemble.

Le 8 février 2017 n'était qu'une vengeance de juges qui n'ont pas admis que je conteste leur violation délibérée du contradictoire (jugé sans pièces ni conclusions) pour valider facilement ma déposssession de 4 biens immobiliers organisée avec un projet de partage de notaire qui a encaissé pour cela 65'000 Euros en espèces (relevé bancaire sur [www.trafic-justice.com](http://www.trafic-justice.com)) de mon ex-épouse. Comme par hasard, elle récupère tout !

Depuis 20 ans, je résiste à toutes ces attaques successives. On retrouve les mêmes méthodes sur des milliers d'affaires qui traînent en justice. Mon site en expose des liens à des centaines d'autres. Pas facile d'être clair, je sais, sur maintenant 13 ans de publications qui s'accumulent pour des ennuis qui ont commencé en 1995 quand un ripou qui encaissait 400'000 Euros par an avec la revente de fichiers volés à la police (sur [www.victime-ripou.com](http://www.victime-ripou.com)) est devenu l'amant de mon ex-épouse. (Ici, je ne peux mettre les noms publiés à cause de la censure).

Mes conclusions remises à l'audience du 8/02 ont été envoyés à Me DANGLEHANT (j'espère qu'il vous en remettra une copie). J'ai aussi envoyé un exemplaire à Jacques S. (01 39 94 27 81). Je n'ai plus d'info de DANGLEHANT depuis sa présence à l'audience du 20 décembre 2016. Un RA non retiré n'est retourné ! Il sait que je connais toutes les méthodes des juges et avocats pour falsifier les procédures. Face à des juges crapules, il est inutile d'attendre une quelconque justice équitable, et ce n'est pas un avocat qui va y changer quelque chose. Son aide peut être précieux pour les obliger à donner un minimum d'informations s'il n'est pas trop effrayé par les représailles possibles qu'il a déjà connues. Dans toutes nos affaires, ce que craignent le plus les juges c'est la présence de témoins ou journalistes qui n'ont pas peur de relayer ce qu'ils constatent. Pour cela, votre participation au 8/02 est formidable et je vous en autorise toute publication bien sûr. Ne cherchez pas le parfait, personne ne l'est.

Pierre-Marie DESCOURS 0625 75 89 12 – Chantal Arnaud – Hubert DELOMPRE – Eric BOUTARIN – John Hodgkinson sont parmi les plus anciens à avoir connu un grand nombre de juges zélés à étouffer ce scandale (C'est toute la population qui est touchée : L'affaire Théo – Le Dauphiné libéré du 11.02.17 – ne sera qu'un exemple de plus de l'impunité des brebis galeuses.) des renseignements détournés de la police à des fins de dépossessions et autres abus de pouvoir ([www.victime-ripou.com](http://www.victime-ripou.com)).

Ils ont déjà tenté d'utiliser la psychiatrie sans succès. Ils menacent de le faire sans aucun document de psy produit (voir DANGLEHANT ?). J'attends de voir jusqu'où ils vont pousser le ridicule car le psy qui le fera sera dès que possible publié sur mon site. Il pourra toujours dire comme celui d'OUTREAU qu'il n'est pas responsable car « payé comme une femme de ménage » ! Et, vous savez.

Certains croient aux erreurs judiciaires à cause de juges incapables, un peut-être, mais pas 300 sur la même affaire. C'est juste qu'aucun n'a le courage d'aller contre les dérives de



centaines de leurs confrères et valide ce qu'a fait le précédent. Certains ont tellement honte de ce qu'ils font qu'ils se cachent avec des noms mal orthographiés. En France avec Google « promotion nomination magistrature » on trouve les décrets des villes avec les fonctions exercées. Cela peut-être utile pour trouver les autres victimes des mêmes dérives concernant le même juge.

Il est tout à fait anormal qu'une victime ne puisse pas identifier les conflits d'intérêts liés à des liens avec les parties adverses. Ces gens-là ne sont pas tous des « Montgolfier » et la transparence du jugement en principe public n'est pas dans les réalités.

Ça fait maintenant 20 ans que je sais qu'ils violent mes droits, et, ceux de tous les autres justiciables. La plupart du temps les avocats savent et n'osent pas répliquer. Parfois certains essayent comme RIPERT, et il se retrouve comme le justiciable « radié » /et vient d'être réintégré après cassation. La vengeance est là pourrir la vie par abus de pouvoir). Je ne sais plus ce que peut DANGLEHANT actuellement du niveau de pourriture de la justice. Avec le cas Fillon et notre corruption de la justice on est la risée de la presse étrangère, ce n'est que le résultat de toutes nos affaires dérogees du bas jusqu'au sommet de l'Etat.

Comme contre Me Ripert, tout sera cassé pour moi (si j'ai accès à la cassation) : La loi interdit l'outrage pour du délit de presse (1881). Contacter John Hodgkinson. Ils ont contourné la loi pour pouvoir me mettre en prison. La comparution immédiate est aussi illégale.

Pour le moment, il est essentiel de bien identifier tous les responsables. On peut être sûr que leurs enfants seront aux mêmes postes avec les mêmes pratiques vu l'impunité actuelle. Moi, j'aurai les noms quand j'aurai les jugements. Ici, je suis le dernier informé.

Mes publications sont faites pour trouver les autres victimes. Internet est très efficace pour cela comme :

- Pour le notaire B.E. (Bruno ESCALLIER), nous sommes ainsi trois familles à exposer sur la même vidéo publique notre dépossession.
- Des témoignages spontanés sont dans ma dernière procédure de 47 pages écartées (grâce à Internet).

Cordialement

René Forney